

**Fédération Marocaine des Sociétés
d'Assurances et de Réassurance**

SECTEUR MAROCAIN DES ASSURANCES

Situation Liminaire – Exercice 2006

Mars 2007

FAITS MARQUANTS 2006

◆ Campagne de Communication sur les délais de recouvrement des primes

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération a mené une campagne de communication et de sensibilisation sur les délais de recouvrement des primes. Cette campagne s'est étalée sur 1 mois et a concerné aussi bien la presse écrite à travers des communiqués de presse et des entretiens que des spots radio.

◆ Entrée en vigueur de la convention d'Indemnisation Directe

La Convention d'Indemnisation Directe a connu une profonde réforme. Celle-ci a été rendue nécessaire par le nouveau Plan Comptable des assurances et par l'évolution des pratiques en matière de gestion de sinistres matériels automobile. Cette nouvelle Convention CID est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006 et devrait améliorer considérablement les services rendus aux assurés et les rapports inter-compagnies.

◆ Elaboration de la situation liminaire sur l'activité du secteur des assurances en 2005

En mars 2006, la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance a mis à la disposition de ses membres une situation liminaire sur l'activité du secteur en 2005. Cette situation fait ressortir un chiffre d'affaires total de 12,75 milliards de dirhams en hausse de 7,4% par rapport à 2004, due en particulier à la forte progression des assurances Vie et Capitalisation (+13,4%) et à une amélioration substantielle des primes des assurances Non Vie (+5,4%).

◆ Participation à la campagne de liquidation des jugements en instance d'exécution

Dans le cadre des efforts déployés par le Ministère de la Justice pour l'apurement des jugements en instance d'exécution, la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance a coordonné les échanges d'informations entre les entreprises d'assurances et la Direction des Affaires Civiles dudit ministère. Elle a aussi pris part à toutes les réunions d'évaluation qui ont eu lieu à ce sujet.

◆ Amendement de loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles

En 2006, le Ministère de l'Emploi a engagé, en concertation avec la Fédération, une réflexion pour l'amendement du dahir du 06 février 1963 relatif à l'indemnisation des victimes des accidents du travail. Cette réflexion s'est soldée par la constitution d'une commission technique chargée d'élaborer un projet de loi qui tient compte notamment de l'amélioration des délais d'indemnisation par l'instauration de la transaction amiable.

◆ **Projet d'intégration d'un barème de responsabilité dans les contrats groupe maladie**

Compte tenu des dérives que connaît la sinistralité de la branche maladie, une réflexion a été engagée sous l'égide de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance pour intégrer dans les contrats d'assurances groupe « Santé » déficitaire un barème de responsabilité définissant les plafonds de remboursement des différentes prestations médicales. Ce projet a été approuvé et devrait être applicable à l'occasion des renouvellements 2007.

◆ **Tarif automobile – Coefficient de réduction majoration**

Suite à la libéralisation du tarif RC automobile et la mise en place du nouveau système de Bonus/Malus basé sur le Coefficient de Réduction/Majoration (CRM), la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance a initié un projet de grande envergure visant à mettre en place un fichier central de l'historique des assurés automobile. Ce fichier, consultable par l'ensemble du réseau de distribution, est entré en vigueur le 1^{er} août et devrait fiabiliser les conditions d'application du Bonus/Malus.

◆ **Organisation du Prix 2006 - AIEFFA**

Ce prix qui s'est déroulé cette année au Maroc a connu la participation de plusieurs représentants de pays francophones membres de l'AIEFFA (Association Internationale des Etablissements Francophones de Formation à l'Assurance). Le programme de cette manifestation a comporté des visites de compagnies d'assurance et l'organisation de plusieurs séminaires.

◆ **Adhésion de nouveaux membres à la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance**

2006 a connu l'adhésion de quatre nouvelles entreprises d'assurances spécialisées dans l'assistance et l'assurance crédit caution. Il s'agit en l'occurrence de :

- Axa Assistance Maroc ;
- Isaaf Mondiale Assistance ;
- Maroc Assistance Internationale ;
- Euler Hermès ACMAR.

◆ **Protocole d'accord aux cas d'exception de garantie entre les compagnies d'assurances et le Fonds de Garantie Automobile**

Dans le souci d'améliorer les rapports entre le Fonds de Garantie Automobile et les entreprises d'assurances et de prévenir le recours systématique à la justice, un projet de protocole d'accord définissant les cas d'exception à l'assurance a été élaboré et approuvé par les deux parties. Il devrait entrer en vigueur début 2007.

◆ **Taxe parafiscale instituée au profit du CNPAC**

La loi de finances 2007 a introduit un changement majeur en matière de taxe au profit du Comité Nationale de Prévention des Accidents de circulation. Ce changement a porté sur le montant de la taxe, fixé à 15 Dhs indépendamment de l'usage du véhicule, mais aussi sur les modalités de perception de cette taxe qui s'effectuera désormais sur la base des attestations RC automobile émises, mettant fin au système des vignettes.

◆ **Contribution des employeurs au fonds du travail**

2006 a connu la publication d'un arrêté du Ministère de l'Emploi fixant le taux de contribution des employeurs pour l'alimentation des fonds du travail. Ce taux, basé sur les primes d'assurance « accidents du travail », est passé de 20% à 15%. La publication tardive de cet arrêté (juin 2006) a contraint les entreprises d'assurances à effectuer un réajustement de primes pour restituer le différentiel de taxe au profit des employeurs assurés en accidents du travail.

PRINCIPAUX TEXTES DE LOI PUBLIES EN 2006

- ◆ **Dahir du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 39-05 modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances.**

Les principaux amendements introduits par la loi n° 39-05 portent sur les dispositions suivantes :

- Obligation faite au conseil d'administration d'établir un rapport sur la solvabilité de l'entreprise d'assurances et de réassurance ;
- Obligation faite aux entreprises d'assurances de renforcer leur système de contrôle interne par la création de structure d'audit interne ;
- Elargissement du rôle du commissariat aux comptes ;
- Instauration d'amendes administratives infligées par l'Administration pour inciter les entreprises d'assurances à honorer avec diligence leurs engagements vis-à-vis des bénéficiaires des contrats d'assurances ;
- Mise en conformité du code des assurances avec les engagements du Maroc dans le cadre des accords de libre échange.

- ◆ **Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 386-06 du 25 moharram 1427 (24 février 2006) fixant les contributions destinées à l'alimentation des fonds créés par la législation sur la réparation des accidents du travail au titre des exercices 2005 et 2006**

- ◆ **Arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1053-06 du 28 rabii II 1427 (26 mai 2006) fixant les conditions générales - type des contrats relatifs à l'assurance responsabilité civile automobile.**

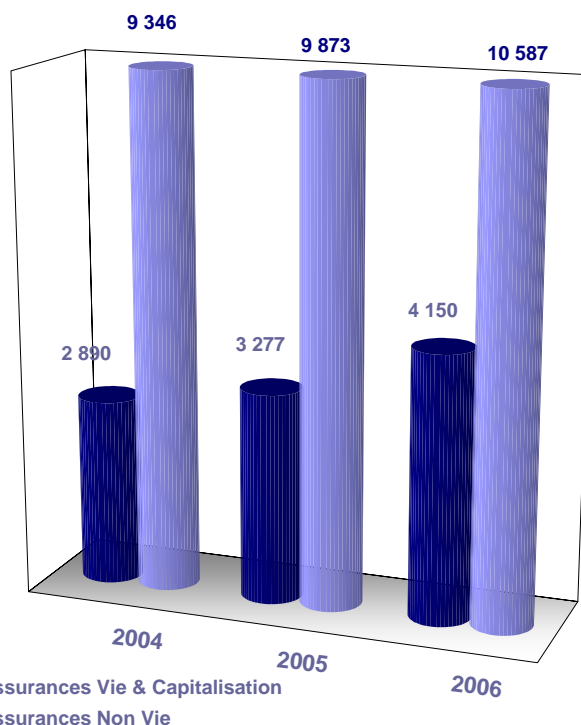
Secteur Marocain des Assurances

Primes émises au titre de l'exercice 2006

Chiffre d'Affaires global

	Primes émises
Assurances Vie & Capitalisation	4 150,3
Assurances Individuelles	2 669,5
Assurances Populaires	-
Assurances de Groupes	1 453,0
Autres Opérations Vie	-
Acceptations Vie	27,9
Assurances Non Vie	10 586,5
Accidents Corporels	1 931,6
Accidents du Travail	1 383,9
Automobile	4 886,6
Responsabilité Civile Générale	280,2
Incendie	770,2
Assurances des Risques Techniques	211,8
Transport	588,5
Autres Opérations Non Vie	112,1
Assistance - Crédit - Caution	416,8
Acceptations Non Vie	4,8
Total	14 736,9

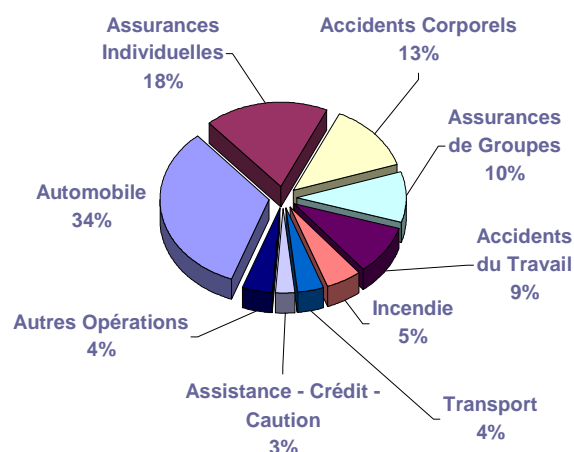
En millions de dirhams



Structure du Chiffre d'Affaires

	Chiffre d'Affaires	Contribution
Automobile	4 886,6	33,2%
Assurances Individuelles	2 669,5	18,1%
Accidents Corporels	1 931,6	13,1%
Assurances de Groupes	1 453,0	9,9%
Accidents du Travail	1 383,9	9,4%
Incendie	770,2	5,2%
Transport	588,5	4,0%
Assistance - Crédit - Caution	416,8	2,8%
Responsabilité Civile Générale	280,2	1,9%
Assurances des Risques Techniques	211,8	1,4%
Autres Opérations Vie et Non Vie	112,1	0,8%
Acceptations Vie et Non Vie	32,6	0,2%
Total	14 736,9	100%

En millions de dirhams



Evolution du Chiffre d'Affaires

	2004	2005	2006	Evolution 2005/2004	Evolution 2006/2005
Assurances Vie & Capitalisation	2 890,5	3 277,0	4 150,3	13,4%	26,7%
Assurances Individuelles	1 293,1	1 381,9	2 669,5	6,9%	93,2%
Assurances Populaires	7,8	-	-	NS	NS
Assurances de Groupes	1 574,2	1 877,5	1 453,0	19,3%	-22,6%
Autres Opérations Vie	0,3	0,0	-	-100,9%	-100,0%
Acceptations Vie	15,0	17,7	27,9	17,6%	57,8%
Assurances Non Vie	9 345,8	9 872,7	10 586,5	5,6%	7,2%
Accidents Corporels	1 538,7	1 750,3	1 931,6	13,8%	10,4%
Accidents du Travail	1 253,6	1 223,0	1 383,9	-2,4%	13,2%
Automobile	4 436,2	4 650,8	4 886,6	4,8%	5,1%
Responsabilité Civile Générale	221,7	230,7	280,2	4,1%	21,5%
Incendie	627,8	689,6	770,2	9,9%	11,7%
Assurances des Risques Techniques	169,7	158,3	211,8	-6,7%	33,8%
Transport	581,7	626,4	588,5	7,7%	-6,1%
Autres Opérations Non Vie	125,2	111,3	112,1	-11,1%	0,6%
Assistance - Crédit - Caution	361,7	399,2	416,8	10,4%	4,4%
Acceptations Non Vie	29,5	33,0	4,8	12,0%	-85,6%
Total	12 236,3	13 149,8	14 736,9	7,5%	12,1%

Primes émises par entreprise d'assurances

Exercice 2006

Assurances Vie et Non Vie

En millions de dirhams

	2004	2005	2006	Evolution 2006/2005	Part de marché 2006
Atlanta	730,3	786,4	844,1	7,3%	5,7%
Axa Assistance Maroc	12,0	14,1	17,7	25,7%	0,1%
Axa Assurance Maroc	2 181,5	2 194,2	2 393,1	9,1%	16,2%
CAT	569,3	562,2	588,7	4,7%	4,0%
CNIA Assurance	1 117,9	1 143,6	1 207,2	5,6%	8,2%
Essaada	783,3	887,4	929,9	4,8%	6,3%
Euler Hermes ACMAR	25,4	26,0	29,2	12,2%	0,2%
ISAAF Mondiale Assistance	139,7	166,3	167,2	0,5%	1,1%
MAMDA	281,5	287,6	273,4	-4,9%	1,9%
Marocaine Vie	359,6	591,6	556,0	-6,0%	3,8%
Maroc Assistance Internationale	184,6	192,7	202,6	5,2%	1,4%
MATU	201,5	207,7	210,0	1,1%	1,4%
MCMA	293,4	308,8	412,2	33,5%	2,8%
RMA Watanya	2 548,8	2 887,4	3 055,3	5,8%	20,7%
Sanad	827,1	793,6	956,5	20,5%	6,5%
Wafa Assurance	1 516,0	1 622,3	2 390,0	47,3%	16,2%
Zurich	464,5	477,7	503,6	5,4%	3,4%
Total	12 236,3	13 149,8	14 736,9	12,1%	100,0%

Assurances Vie

En millions de dirhams

	2004	2005	2006	Evolution 2006/2005	Part de marché 2006
Atlanta	125,2	132,0	69,6	-47,3%	1,7%
Axa Assistance Maroc	-	-	-	0,0%	0,0%
Axa Assurance Maroc	672,4	654,7	586,3	-10,4%	14,1%
CAT	-	-	-	-	-
CNIA Assurance	538,5	505,1	490,4	-2,9%	11,8%
Essaada	29,0	35,8	25,9	-27,7%	0,6%
Euler Hermes ACMAR	-	-	-	-	-
ISAAF Mondiale Assistance	-	-	-	-	-
MAMDA	-	-	-	-	-
Marocaine Vie	317,8	542,6	516,9	-4,7%	12,5%
Maroc Assistance Internationale	-	-	-	-	-
MATU	-	-	-	-	-
MCMA	77,6	89,2	163,1	82,8%	3,9%
RMA Watanya	633,5	772,3	1 060,6	37,3%	25,6%
Sanad	32,0	35,5	52,5	48,1%	1,3%
Wafa Assurance	451,4	497,0	1 171,3	135,7%	28,2%
Zurich	13,1	12,7	13,7	7,8%	0,3%
Total	2 890,5	3 277,0	4 150,3	26,7%	100,0%

Assurances Non Vie

En millions de dirhams

	2004	2005	2006	Evolution 2006/2005	Part de marché 2006
Atlanta	605,1	654,4	774,5	18,3%	7,3%
Axa Assistance Maroc	12,0	14,1	17,7	25,7%	0,2%
Axa Assurance Maroc	1 509,1	1 539,4	1 806,8	17,4%	17,1%
CAT	569,3	562,2	588,7	4,7%	5,6%
CNIA Assurance	579,5	638,4	716,8	12,3%	6,8%
Essaada	754,3	851,6	904,0	6,2%	8,5%
Euler Hermes ACMAR	25,4	26,0	29,2	12,2%	0,3%
ISAAF Mondiale Assistance	139,7	166,3	167,2	0,5%	1,6%
MAMDA	281,5	287,6	273,4	-4,9%	2,6%
Marocaine Vie	41,8	49,0	39,2	-20,0%	0,4%
Maroc Assistance Internationale	184,6	192,7	202,6	5,2%	1,9%
MATU	201,5	207,7	210,0	1,1%	2,0%
MCMA	215,9	219,6	249,1	13,4%	2,4%
RMA Watanya	1 915,2	2 115,1	1 994,7	-5,7%	18,8%
Sanad	795,1	758,2	904,0	19,2%	8,5%
Wafa Assurance	1 064,5	1 125,3	1 218,7	8,3%	11,5%
Zurich	451,4	464,9	489,9	5,4%	4,6%
Total	9 345,8	9 872,8	10 586,5	7,2%	100,0%

